

Mercredi 27 Avril 2011 - n°554

Economie - Les maires des villes moyennes rencontrent Jean-Paul Bailly, Pdg de la Poste

Economie - Fréquentation touristique - Données 2010

Economie - Politique immobilière - L'État continue à rationaliser son patrimoine

Economie - Sécurité publique - Des « patrouilleurs » pour renforcer la proximité

Economie - CFL du 3 mai - Un ordre du jour chargé

Coopérations - Coopération décentralisée - « Développement solidaire et migrations »

Economie - 5es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Economie - Agenda

Economie - Fonds de compensation de la TVA - Une circulaire apporte des précisions

Economie - Développement durable - Guide sur la performance énergétique

ECONOMIE

Les maires des villes moyennes rencontrent Jean-Paul Bailly, Pdg de la Poste

Le mardi 19 avril, une délégation de maires de villes moyennes* rencontrait Jean-Paul Bailly, président-directeur général du Groupe La Poste. Au cours du déjeuner-débat, les élus des villes moyennes ont évoqué trois sujets touchant particulièrement leurs collectivités : la convention signée entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France en février 2011 (pour la période 2011-2013) ; l'abondement du capital de La Poste à hauteur de 2,7 milliards d'euros par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations d'ici à 2013 ; enfin, les investissements et projets de modernisation permis par cette augmentation de capital.

Présence postale

Jean-Paul Bailly a rappelé les deux objectifs de la convention tripartite signée au début de l'année 2011 : d'une part, garantir la présence postale dans les zones « prioritaires » (les zones rurales et montagnardes, mais aussi désormais les zones urbaines sensibles et les territoires ultramarins) ; d'autre part, renforcer la qualité du service public postal, notamment grâce au Fonds de péréquation. Doté de ressources nouvelles, ce fonds voit son champ élargi : il pourra dorénavant financer la mise en accessibilité des bureaux de poste, l'installation de distributeurs automatiques de billets dans les bourgs-centres isolés, voire la création de points de contact supplémentaires (des points de contact temporaires en zone touristique par exemple).

Cette convention confirme également des principes de gouvernance déjà existants, tels que l'accord obligatoire du maire et de son conseil avant toute transformation d'un bureau de poste en relais de poste ou en agence postale intercommunale. De même, un aménagement d'horaires ne peut intervenir que tous les trois ans, sur la base d'un diagnostic partagé et dans la limite d'une diminution maximale de 12 heures. Cet aménagement doit correspondre à une baisse réelle des activités postales.

Enfin, le rôle des commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) est renforcé. Elles veilleront au maintien du nombre de points de contact dans les zones prioritaires et à l'équilibre entre bureaux de poste et partenariats. La Poste souhaite ainsi accompagner le développement des zones périurbaines, en installant des points de contact dans les annexes des mairies ou les centres commerciaux.

Nouveaux projets

L'entrée de la Caisse des Dépôts au capital de La Poste a également été présentée par le président du groupe. Cet abondement de capital répond au besoin de financement de La Poste dans le cadre de son programme d'investissements 2011-2015 : neuf milliards d'euros seront en effet nécessaires pour assurer la modernisation du groupe (La Poste autofinanciant le programme à hauteur de 6,5 milliards d'euros). Le caractère avisé de cet investissement pour l'Etat et la Caisse des Dépôts a été défendu devant la Commission européenne et approuvé par cette dernière.

Parmi les projets du groupe dans les mois à venir, Jean-Paul Bailly a cité :

- La rénovation des bureaux de poste, au rythme de 1 000 bureaux par an (pour un coût annuel de 200 millions d'euros). Cette modernisation passe aussi par une réorganisation de l'espace postal, destinée à juguler les files d'attente.
- Le soutien aux acteurs locaux (associations, très petites entreprises et entreprises personnelles : artisans, commerçants, secteur de l'économie sociale). La Poste a ainsi déposé une demande d'agrément pour être autorisée à financer des personnes morales.
- L'engagement en faveur du développement durable, notamment par la formation des agents à l'éco-conduite et l'investissement dans les vélos à assistance électrique (8 000 vélos) et les véhicules électriques (250 à ce jour). 10 000 véhicules électriques supplémentaires devraient compléter cette flotte automobile d'ici à 2015.

* La délégation était composée de : Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, président de la FMVM ; Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président délégué de la FMVM ; Jean-Pierre Door, député-maire de Montargis ; Gilbert Meyer, maire de Colmar ; Didier Quentin, député-maire de Royan ; Brigitte Blévin, adjointe au maire de Saint-Brieuc.

ECONOMIE

Fréquentation touristique - Données 2010

L'INSEE publie cette semaine les données de fréquentation des hébergeurs touristiques pour l'année 2010. Le rapport pointe une embellie pour les hôtels, qui connaissent un redémarrage en 2010 après une baisse sensible en 2009 due à la crise économique. Dans les campings, la fréquentation demeure en hausse constante depuis 2008. L'INSEE note que les hôtels et campings les plus confortables deviennent les plus recherchés. Ainsi, dans les campings, les clients se tournent de plus en plus vers les emplacements équipés d'habitations légères (chalets, bungalows...), incitant les campings à développer leur offre pour ce type d'emplacements. De même, les hôtels situés en ville sont les grands bénéficiaires de la reprise.

L'origine des visiteurs demeure variée, avec une part croissante de clientèle étrangère dans les campings et les hôtels : après un retrait partiel en 2009, cette clientèle contribue de nouveau fortement à la fréquentation de ces deux types d'hébergements (+2,8 % pour les hôtels et +1 % pour les campings, quand l'évolution entre 2008 et 2009 était respectivement de -11,1 % et -1,1 %). Les touristes français sont également plus nombreux (+2,0 % dans les hôtels et +0,8 % dans les campings), tandis que la clientèle d'affaires accroît sa fréquentation hôtelière par rapport à 2009. La hausse de la fréquentation s'explique, pour les hôtels, par une multiplication des séjours et, pour les campings, par un allongement de la durée des séjours.

Si la clientèle européenne des pays limitrophes est moins présente qu'en 2009, l'afflux de la clientèle étrangère lointaine est particulièrement forte, notamment en provenance des nouvelles puissances économiques : +45 % pour la fréquentation hôtelière des touristes chinois entre 2009 et 2010, +28 % pour les touristes sud-américains et +23 % pour les touristes du Proche et Moyen-Orient.

Rapport de l'INSEE

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1344

ECONOMIE

Politique immobilière - L'État continue à rationaliser son patrimoine

François Baroin, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, a présenté le 20 avril dernier, en conseil des ministres une communication relative à la politique immobilière de l'État. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'État a en effet substantiellement renforcé sa gestion de son patrimoine immobilier, en confiant au ministre du Budget, chargé de ce domaine, la mission de représenter « l'État propriétaire » et de définir une politique immobilière de l'État et de ses opérateurs.

100 milliards d'euros

À l'heure actuelle, le recensement du patrimoine a permis de fixer son évaluation à environ 100 milliards d'euros : le patrimoine immobilier de l'État, contrôlé par les administrations, s'élève à 67,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, quand celui contrôlé par ses opérateurs (RFF, SNCF, La Poste...) est évalué à 42 milliards d'euros.

Le ministre a indiqué avoir aussi conduit la mise en place de schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), d'abord dans les administrations centrales, puis dans les services déconcentrés, permettant la cession de 750 sites, la libération de 500 000 m² et la mise en œuvre de nouveaux projets ambitieux. La très grande majorité des opérateurs de l'État (hors universités) devra en outre avoir présenté un SPSI d'ici l'été 2011.

S'agissant des universités, ce travail se réalise parallèlement au renforcement de leur autonomie et de leur professionnalisation. L'opération de recensement sera également finalisée d'ici l'été 2011 pour les 41 autorités administratives indépendantes. Enfin, ce travail va commencer pour les biens de l'État à l'étranger.

Normes de dépenses

Des normes de dépenses immobilières ont également été appliquées pour réduire les surfaces occupées (12 m² par agent) et le coût de l'immobilier pour l'État (plafond de 400€ par m² et par an pour les locaux loués à Paris) permettant une économie de 190 millions d'euros par an.

Ainsi, entre 2007 et 2010, les surfaces occupées par les administrations ont diminué de 330 000 m², soit près de 3% des surfaces de bureaux occupées par l'État (12 millions de m² au total) ce qui représente une économie en année pleine de l'ordre de 160 millions d'euros. Depuis 2010, les renégociations des baux ont par ailleurs conduit à une économie annuelle de l'ordre de 30 millions d'euros.

Des normes de loyer maximal pour les principales villes et zones urbaines de 17 départements de France seront désormais applicables (ex : 350 € dans les Hauts-de-Seine, 210 € à Lyon, 150 € à Bordeaux...).

Politiques de cession

La politique immobilière passe également par la cession de biens qui ne sont pas nécessaires à la mise en oeuvre d'un service public. Depuis 2005, plus de 3,6 milliards d'euros de produits de cession ont été encaissés par l'Etat. Sur cette période, plus de 500 millions d'euros de ces produits de cession ont été affectés au désendettement de l'Etat. L'objectif de produits de cession est fixé à 400 millions d'euros pour 2011.

Enfin, l'Etat a mis en place une véritable politique d'entretien de ses bâtiments, afin de maintenir leur valeur immobilière et ainsi de s'engager dans une politique patrimoniale durable. À ce titre, 169 millions d'euros ont été inscrits dans la loi de finances initiale pour 2011.

ECONOMIE

Sécurité publique - Des « patrouilleurs » pour renforcer la proximité

À l'occasion d'un déplacement en Seine-Saint-Denis mercredi 20 avril dernier, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration est venu saluer les résultats obtenus localement en matière de sécurité. Le ministre de l'Intérieur a souligné en particulier l'importance de la proximité avec le terrain pour résoudre la délinquance. Il en a profité pour annoncer l'expérimentation prochaine, dès le début du mois de mai, d'un

de « patrouilleurs », c'est-à-dire de patrouilles de terrain en effectif réduit (deux personnes) destinées à accroître la visibilité des forces de sécurité sur la voie publique et à renforcer les liens existant entre elles et la population. Les missions de ces « patrouilleurs », voués à circuler à pied, en vélos, en rollers ou en voiture seront notamment d'entretenir le contact avec la population, d'observer et d'écouter, de se renseigner, et d'interpeller. L'organisation de patrouilles sera fonction de l'observation de la délinquance réelle, avec des créneaux horaires mieux adaptés à elle.

ECONOMIE

CFL du 3 mai - Un ordre du jour chargé

Les membres élus du Comité des finances locales vont se réunir une dernière fois le 3 mai 2011, avant leur prochain renouvellement en juillet, pour faire le bilan des premières réunions relatives à la péréquation, examiner un projet de décret revalorisant les amendes de police, et divers projets de décrets traitant de la déclaration, de la répartition et du reversement de la cotisation assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

COOPÉRATIONS

Coopération décentralisée - « Développement solidaire et migrations »

Cet appel à projets 2011 vise à soutenir les collectivités territoriales engagées en coopération décentralisée et souhaitant impliquer des migrants dans la réalisation de projets concrets de développement. L'appel à projet s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales étrangères des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap vert, Cameroun, Union des Comores, Congo, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- 1) la collectivité locale partenaire du pays destinataire du projet est située dans une zone de forte migration vers la France ;
- 2) les associations de migrants résidant sur le territoire français sont impliquées : cette implication se traduit par une mobilisation significative, qu'elle soit financière ou technique ;
- 3) le projet intervient sur les secteurs participant à l'amélioration des conditions de vie et d'insertion socio-économique des populations ou qui contribuent à créer des conditions plus favorables à l'investissement productif dans les zones concernées ;
- 4) le projet est en cohérence avec les initiatives de développement local en cours, que celles-ci soient portées par les collectivités locales, les pouvoirs publics ou les acteurs privés ;
- 5) la pérennisation du projet est assurée par la collectivité locale partenaire.

Les dossiers pourront être déposés en ligne entre le 10 mai et le 15 juillet 2011.

Pour en savoir plus :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

ECONOMIE

5es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

5es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

ECONOMIE

Agenda

27 avril 2011 Paris

Bruno Bourg-Broc, président de la MEPLF est auditionné au Sénat sur la politique de cohésion

4 mai 2011

Paris

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

11 mai 2011

Bruxelles

Rencontre d'une délégation de la MEPLF avec Hervé Jouanjean, Directeur Général du Budget de la Commission européenne

19 mai 2011

Roanne

Colloque organisé par l'AVUF en partenariat avec la FMVM et la CPU, sur les coopérations entre universités et collectivités locales

Programme-inscription sur :

<http://www.colloques-avuf.com/>

24 mai 2011

Paris

La MEPLF rencontre Pierre Lequillier, président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale

9 et 10 juin 2011

Quimper

- Assemblée générale de la FMVM

- 5es Assises des villes moyennes et intercommunalités :

« Compétitivité nationale : 200 villes pour réussir »

Inscriptions et pré-programme :

www.assisesvillesmoyennes.fr

ECONOMIE

Fonds de compensation de la TVA - Une circulaire apporte des précisions

Une circulaire (nor:cot/b/11/04320/c) du ministère du Budget et du ministère de l'Intérieur en date du 17 mars 2011 précise les conditions de pérennisation du mécanisme de versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA pour les signataires s'étant engagés en 2010. Trois types de modalités de remboursement du FCTVA cohabitent :

- calculé sur les dépenses de l'année (n) pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération,
- calculé sur les dépenses de l'année précédente (n - 1) pour les bénéficiaires du fonds qui ont respecté leur engagement 2009 et 2010 de maintien des investissements et qui voient pérenniser le système,
- calculé sur les dépenses de l'avant-dernière année (n - 2) pour les autres bénéficiaires en prenant en compte la situation particulière des signataires de convention 2010 qui n'ont pas pu atteindre le seuil de référence.

Cette circulaire rappelle que le versement anticipé du FCTVA a été mis en place dans le but de soutenir les collectivités qui ont réalisé un effort afin de préserver l'économie nationale en continuant à investir malgré la crise. Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun aux ministres, dans l'immédiat, d'étendre à toutes les collectivités une mesure destinée, en premier lieu, à soutenir les collectivités qui se sont engagées à participer à la relance de l'économie.

ECONOMIE

Développement durable - Guide sur la performance énergétique

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est une évaluation qui renseigne sur la quantité d'énergie consommée par un bâtiment et évalue sa performance énergétique, ainsi que l'impact de sa consommation en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il se traduit par un document dont le contenu et les modalités d'établissement sont réglementés. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) publient un document de référence pour préciser au grand public les modalités d'établissement du DPE, ainsi que la réglementation en vigueur sur un site internet dédié. Le DPE doit décrire le bâtiment ou le logement (surface, orientation, murs, fenêtres, matériaux, etc), ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement et de ventilation. Il indique, suivant les cas, soit la quantité d'énergie effectivement consommée (sur la base de factures), soit la consommation d'énergie estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment ou du logement. Depuis 2008, la lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise) : l'étiquette énergie pour connaître la consommation d'énergie primaire, l'étiquette climat pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise.

Accès aux documents :